

Charte d'utilisation des Systèmes d'Information de Maroc PME

Préambule

Cette charte a pour but de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques et numériques au sein de Maroc PME. Elle vise à assurer un usage responsable, sécurisé et conforme aux réglementations en vigueur.

1. Champ d'Application

La présente charte s'applique à tous les employés, stagiaires, et partenaires ayant accès aux ressources informatiques de l'organisme.

2. Règles d'Utilisation des Ressources Informatiques

Les équipements et logiciels fournis par Maroc PME sont destinés à un usage professionnel exclusif.

Les utilisateurs doivent respecter les licences et ne pas installer de logiciels illégaux ou non autorisés.

L'accès aux réseaux sociaux, sites de divertissement ou tout contenu inapproprié doit être limité.

3. Sécurité des Systèmes et des Données

Les mots de passe doivent être complexes, confidentiels et changés régulièrement. Ils doivent respecter les critères suivants :

- Longueur minimale de 8 caractères.
- Combinaison de lettres majuscules et minuscules.
- Inclusion de chiffres et de symboles spéciaux (par exemple, !, @, #, etc.).

L'utilisateur s'engage à protéger la confidentialité des informations traitées dans le système d'information de Maroc PME, en mettant un accent particulier sur les données personnelles. Il doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher la divulgation de ces informations confidentielles, que ce soit de sa part ou de celle des personnes sous sa responsabilité.

4. Utilisation d'Internet et de la Messagerie Électronique

L'usage d'Internet au sein de Maroc PME est autorisé via le système d'information, mais pour des raisons de sécurité, l'accès à certains sites peut être restreint. Il est essentiel que l'utilisation d'Internet soit effectuée de manière responsable et n'interfère pas avec les activités professionnelles.

Les e-mails professionnels doivent être rédigés de manière appropriée et avec respect de la confidentialité.

L'envoi de chaînes de mails, de spams, ou de tout contenu jugé inapproprié est strictement interdit.

5. Responsabilité des Utilisateurs

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qu'il fait des ressources informatiques.

Il est interdit de se livrer à des activités qui pourraient nuire à l'intégrité de Maroc PME ou à ses employés.

6. Contrôles et Sanctions

Maroc PME se réserve le droit de contrôler l'utilisation des ressources informatiques dans le respect des lois en vigueur.

Les manquements à cette charte peuvent entraîner des sanctions disciplinaires.

7. Acceptation de la Charte

L'utilisation des systèmes informatiques de Maroc PME implique l'acceptation sans réserve de la présente charte.

8. Révision de la Charte

Cette charte est sujet à des révisions périodiques pour rester à jour avec les évolutions technologiques et légales.

9. Mise en Application et Communication de la Charte

Cette charte sera distribuée à chaque employé pour une prise de connaissance individuelle. Son application sera effective à partir du